



Bruxelles-Capitale
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE
Direction d'Administration des Affaires sociales et de la Santé

Sylvie RISOPOULOS
Directrice d'Administration

Bruxelles, le 01 DEC. 2011

A l'attention des centres, services, et
maisons subventionnés en vertu de l'arrêté
« non marchand » du 18 octobre 2001

OBJET : Prime de fin d'année 2011

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, pour information, des précisions sur le mode de calcul de la subvention pour la prime de fin d'année 2011.

Pour rappel, celle-ci se compose de trois parties :

1°) Une prime forfaitaire annuelle, non indexée, de 161,40 € .

2°) Une partie forfaitaire qui s'obtient en majorant la partie forfaitaire de l'année précédente (339,2928 € en 2010) d'un pourcentage variant en fonction de l'évolution de l'indice santé. Ce pourcentage, calculé à 4 décimales, est obtenu en divisant l'indice santé du mois d'octobre de l'année considérée (116,96 oct-2011) par l'indice santé du mois d'octobre de l'année précédente (113,46 oct-2010) .

Cette partie forfaitaire s'élève à **349,7430 €** en 2011

3°) Une partie variable qui s'élève à 2,5 % de la rémunération annuelle brute indexée du travailleur (par rémunération annuelle on entend la rémunération brute indexée du mois d'octobre de l'année considérée, y compris le cas échéant l'allocation de foyer ou de résidence, multipliée par 12) .

Période de référence: Le montant global de la prime de fin d'année est octroyé pour des prestations complètes, effectives ou assimilées, pendant la période de référence qui s'étend du 1er janvier au 30 septembre de l'année considérée. Pour les travailleurs à temps partiel ou qui n'ont pas travaillé pendant la totalité de la période de référence, le montant des primes est calculé au prorata de leurs prestations. Chaque mois de travail effectif ou assimilé pendant la période de référence donne droit à un neuvième de l'allocation octroyée.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Sylvie RISOPOULOS
Directrice d'administration